

## L'intérêt supérieur de l'enfant : au cœur de la médiation familiale



À la suite d'une récente décision de la Cour de Cassation\* concernant le retrait de l'exercice de l'autorité parentale dans un contexte de violences conjugales, la protection de l'enfant revient au centre des débats. Cette actualité rappelle un principe fondamental : **l'intérêt supérieur de l'enfant doit guider toutes les décisions qui le concernent.**

Pour l'**APMF**, Association Pour la Médiation Familiale, cette notion est au cœur même de la pratique de la médiation familiale. En accompagnant les parents dans la reprise du dialogue et la recherche de solutions adaptées à leur situation, les médiateurs familiaux contribuent chaque jour à **préserver les enfants** des conséquences parfois durables des séparations conflictuelles et des tensions familiales.

## La médiation familiale pour préserver l'intérêt de l'enfant en apaisant les relations familiales

En médiation familiale, **l'enfant est au cœur des réflexions** menées avec les parents, même lorsqu'il n'est pas directement présent lors des entretiens. Tout au long du processus, le médiateur familial accompagne les échanges afin que les décisions prises tiennent compte de ses besoins, de son rythme de vie et de son équilibre.

La médiation familiale permet ainsi aux parents de **réfléchir ensemble aux questions qui structurent le quotidien de leurs enfants**. Elle peut notamment les accompagner dans l'organisation de la résidence, la répartition des temps de vie et des vacances, les choix liés à la scolarité, à la santé ou aux activités extrascolaires. Elle constitue également **un espace de dialogue précieux** pour adapter l'organisation familiale à de nouvelles situations, comme une séparation, une recomposition familiale ou un changement important dans la vie de la famille.

Au-delà de ces aspects concrets, la médiation familiale joue également **un rôle essentiel de prévention**. En offrant un cadre neutre, confidentiel et sécurisé, elle permet de restaurer ou de maintenir le dialogue entre les parents lorsque celui-ci est fragilisé. Elle participe à limiter l'escalade des tensions, à prévenir les situations de haut conflit et à favoriser l'émergence d'accords durables, construits par les parents eux-mêmes dans une logique de **responsabilité partagée**.

Cette démarche présente également **de nombreux bénéfices pour l'enfant**. En facilitant la communication entre les adultes, elle permet **d'éviter qu'il ne devienne un intermédiaire entre ses parents** ou qu'il soit confronté à des conflits de loyauté. Elle réduit son exposition aux tensions familiales et lui offre **un cadre plus stable et plus sécurisant**, favorable à son développement et à son équilibre émotionnel.

*"L'intérêt de l'enfant se concrétise dans le dialogue parental. La médiation familiale accompagne les parents pour qu'ils puissent, malgré la séparation, continuer à prendre ensemble les décisions qui le concernent."* précise **Caroline Blondeau, Présidente de l'APMF**

## Prendre en compte la parole de l'enfant : une évolution des pratiques de médiation familiale

La question de la place de l'enfant occupe aujourd'hui **une place croissante dans les réflexions de la profession**. Si la médiation familiale a toujours eu pour objectif de prendre en considération son intérêt et ses besoins, les pratiques continuent d'évoluer afin de **mieux comprendre son vécu et la manière dont il traverse les changements familiaux**.

Dans ce contexte, **de nouvelles approches se développent** au sein de la profession. Certains médiateurs familiaux peuvent être amenés à **recueillir la parole de l'enfant** dans un cadre adapté et selon des modalités précises. L'objectif n'est pas de faire de l'enfant un décideur dans les choix qui relèvent de la responsabilité des adultes.

Ces démarches visent avant tout à **mieux comprendre ses besoins, ses préoccupations et la façon dont il vit la situation familiale**. Elles permettent ainsi d'éclairer les parents dans leurs réflexions et de les aider à prendre des décisions plus adaptées à sa réalité quotidienne. Aussi, elles contribuent à construire des accords davantage centrés sur son équilibre, son bien-être et son développement. Elles illustrent également **l'évolution constante de la médiation familiale**, qui cherche à accompagner les familles au plus près de leurs besoins et de ceux des enfants.

Pour **Jocelyne Dahan, médiatrice familiale DE, formatrice et autrice** : *« Il ne s'agit pas, en médiation familiale, de faire de l'enfant un décideur ou un arbitre des conflits parentaux, mais de réfléchir aux modalités lui permettant d'exprimer son vécu, ses besoins et ses ressentis dans un processus spécifique et en insérant une restitution aux adultes ».*

*\*L'arrêt de la Cour de Cassation dont il est question est en date du 13 mai 2026.*

## Le médiateur familial, un professionnel de la relation au service des familles

Le médiateur familial est un professionnel diplômé d'État, spécialisé dans l'accompagnement des situations de rupture, de conflit ou de recomposition au sein de la famille. Il intervient lorsque la communication est fragilisée ou rompue, afin d'aider chacun à retrouver sa place, sa capacité d'expression et son pouvoir de décision.

Ni juge, ni avocat, ni thérapeute, il n'apporte pas de solution toute faite et ne prend pas position. Son rôle consiste à créer les conditions d'un dialogue possible, dans un cadre fondé sur la neutralité, l'impartialité et la confidentialité. Il veille à ce que chacun puisse s'exprimer librement et être entendu de manière équitable.

Formé à la psychologie, au droit, à la sociologie de la famille et à la communication non violente, le médiateur familial dispose d'un savoir-faire spécifique dans l'accompagnement des parents séparés, des familles recomposées, des conflits intergénérationnels, des successions, des situations liées au vieillissement d'un parent...

---

### À PROPOS DE L'APMF

Créée en 1988, l'APMF, Association Pour la Médiation Familiale, est engagée auprès des familles et des médiateurs familiaux depuis près de 40 ans. Association nationale à but non lucratif, elle œuvre à faire connaître la médiation familiale comme un processus de reconstruction du dialogue, de prévention et de régulation des conflits familiaux, dans le respect de principes éthiques exigeants : neutralité, impartialité, confidentialité et autonomie des personnes. Elle fédère des médiatrices et médiateurs familiaux diplômés d'État, exerçant en structures conventionnées ou en libéral, ainsi que des professionnels du droit, de la justice, de la formation et de la recherche. À travers ses délégations régionales, ses travaux de réflexion, ses journées d'étude, ses publications et son rôle d'éditeur de la revue spécialisée Tiers, l'association contribue au développement, à la reconnaissance et à la professionnalisation de la médiation familiale en France. L'APMF est aujourd'hui un interlocuteur clé auprès des pouvoirs publics concernant les enjeux familiaux contemporains.

Plus d'informations : [www.apmf.fr](http://www.apmf.fr)

### CONTACT PRESSE

Elise Anastasio - [elise.anastasio@gmail.com](mailto:elise.anastasio@gmail.com) - 07 68 47 49 68